



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20231129-D_2023_9_1-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_1

L'an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

Objet : Coworking : tarifs à compter du 01-01-2024, règlement d'utilisation des nouveaux locaux attenants à France Services

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) : Monsieur ROUYEYROL Bernard

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, expose à l'assemblée que le bail de l'actuel espace de coworking, 18 rue du Temple aux Vans, arrive prochainement à son terme. Considérant que son prolongement allait être de 3 années minimum et que les travaux du futur siège dans le bâtiment de l'ancien hôpital devraient être achevés avant cette échéance, il a été décidé de ne pas le renouveler. Le mobilier et le matériel ont donc été déménagés dans des bureaux vacants situés dans les locaux actuels de France Services. Cette solution permettra une continuité de service. Cependant, ce nouveau local étant plus exigüe, il convient de revoir les tarifs et de toiletter à la marge le règlement d'utilisation.

Nouveaux tarifs simplifiés :

LOCATION D'UN POSTE DE TRAVAIL / SALLE DE REUNION à compter du 01-01-2024 :

½ journée 6€

1 journée 10 €

1 semaine 40 €

1 mois 120 € / mois

Toiletage du règlement : modification adresse, modalités d'accès, etc...

Pour la suite, il sera proposé aux usagers un outil de réservation sur le site de la communauté de communes et un paiement en ligne pour le recouvrement des réservations avec l'adhésion à l'outil PayFIP Régie, pour une mise en place début janvier 2024. Le projet de règlement figure en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

De valider les nouveaux tarifs proposés

De valider le nouveau règlement d'utilisation

D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231129-D_2023_9_1-DE